

## Annexe 2.2. Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 et 2022

### **INDICATIONS POUR LA COMPLÉTUDE DU PLAN D'ACTIONS**

- Ne pas modifier la structure du tableau et le transmettre impérativement au format Excel (et non PDF)
- Veiller au respect des sources de financement État / Sécurité sociale prévues objectif par objectif
- Lorsque cela est pertinent, indiquer les autres financements mobilisés hors contractualisation ou par des partenaires à l'appui de l'objectif (par exemple : financements de la CPAM au titre des actions de prévention médico-sociale)
- Remplir le tableau vert qui récapitule les montants totaux
- Les données renseignées dans l'onglet plan d'action permettront de compléter le formulaire en ligne : [https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan\\_action\\_contractualisation2024](https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan_action_contractualisation2024)

Annexe 2.1 - Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 ou 2022

Nom du département : Bas-Rhin

Mesure	N° de l'objectif	Objectif	Actions	Source de financement Etat	Département	État	Financements 2023			Financements 2024	
							Total pour l'objectif	Autres financements (Précisez la source)	Sources financements complémentaires	Etat	
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>											
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénatals précoces au niveau national	Action n°1: Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des Entretiens Prénatals Précoces (EPP)	FIR	- €	187 000,00 €	187 000,00 €			187 000,00 €	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2: Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	FIR	- €	197 000,00 €	197 000,00 €			197 000,00 €	
Augmenter le nombre de visites à domicile et de consultations infantiles	3	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n°3: Doubler le nombre de visites à domicile (VAD) pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	FIR	- €	105 000,00 €	105 000,00 €			105 000,00 €	
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'à deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n°4: Atteindre 15% d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables	FIR	- €	127 000,00 €	127 000,00 €			127 000,00 €	
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n°5: Augmenter le nombre de consultations infantiles pour permettre qu'à horizon 2022, au moins 20% des enfants bénéficient de consultations infantiles	FIR	- €	126 500,00 €	126 500,00 €			126 500,00 €	
	12	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)		304			- €				
Soutenir les actions innovantes en PMI	13	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique		FIR			- €				
Développer le relayage parental	14	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022		304			- €				
	15	Soutenir les parents en situation de handicap		304			- €				
	16	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap		304			- €				
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>											
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6: Renforcer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes	304	- €	160 000,00 €	160 000,00 €			160 000,00 €	
	7	Systematiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Action n°7: Réactualiser le protocole enfance en danger dans le cadre de la CEA	304	- €	45 000,00 €	45 000,00 €			- €	
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	8	Systematiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Action n°8: Renforcer le contrôle des établissements et services de l'ASE	304	- €	80 000,00 €	80 000,00 €			80 000,00 €	
	17	Mieux articuler les contrôles État / département		304			- €				
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	9	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Action n°9-1: CSoutenir les structures habilitées à l'ASE pour l'accueil de jeunes mineurs présentant une double vulnérabilité	ONDAM	- €	329 000,00 €	329 000,00 €			329 000,00 €	
			Action n°9-2: Créer de façon conjointe ARS CeA, une unité de vie ouverte à l'année en IME, dédiée aux enfants confiés en situation de handicap	ONDAM	- €	184 524,00 €	184 524,00 €			184 524,00 €	
			Action n°9-3: Compléter l'offre d'une équipe mobile d'appui	ONDAM	- €	200 000,00 €	200 000,00 €			200 000,00 €	
Soutenir la diversification de l'offre	18	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022	Action n°12: Augmenter la capacité d'accueil des fratries dans le dispositif bas-rhinois	304	- €	552 500,00 €	552 500,00 €			674 000,00 €	
	19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°13: Création de postes de travailleur social "Aide à la parentalité"	304	- €	422 500,00 €	422 500,00 €			80 000,00 €	
			Action 13-2 Création de places de Placement à domicile (PAD)	304	152 000,00 €	- €	- €			247 000,00 €	
			Action n°14: Augmenter les capacités de prise en charge en Aide Educative à Domicile Renforcée afin de mieux répondre aux besoins de la population	304	- €	352 283,40 €	352 283,40 €			352 283,00 €	

	20	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles		304			- €			
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	21	Développer les centres parentaux		304			- €			
Systematiser l'accompagnement des retours à domicile	22	Systematiser les mesures d'accompagnement à domicile		304			- €			
Mobiliser la société civile	23	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.		304			- €			
<b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b>										
Développer la participation des enfants et des jeunes	10	Systematiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Action n°10: Renforcer la participation des enfants et des jeunes aux rencontres annuelles de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)	304	- €	20 000,00 €	20 000,00 €			20 000,00 €
<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>										
							- €			
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	24	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap		304			- €			
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	25	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Action n°15: Renforcer l'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes majeurs, notamment anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA)	304	- €	605 478,00 €	605 478,00 €			605 478,00 €
<b>Conditions pour y parvenir</b>										
Repenser la gouvernance	11	Renforcer l'ODPE	Action n°11: Renforcer l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance	304	- €	45 000,00 €	45 000,00 €			45 000,00 €
Renforcer la formation des professionnels	26	Renforcer la formation des professionnels		PLF			- €			
Soutenir la lutte contre la prostitution des mineurs	27	Soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs		304			- €			
Appuyer la mise en oeuvre de la loi du 7 février 2022	28	Soutien à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants		304			- €			
Répondre aux besoins territoriaux	29	Réaliser un projet innovant		304 ou ONDAM			- €			